Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

73-2026
Nomenclature : 3.2

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260910-73_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
03 septembre 2026

Date d'affichage
14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 10 septembre, à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Procurations de M. Cervi à M. Aubault, de Mme Minaud à Mme Gillet, de Mme Guérin-Leconte à Mme Orain

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 15	M. Blot a été élu secrétaire de séance
Votants	: 18	

73-2026 CESSION DE TERRAIN – BELLEVUE

M. le Maire présente la demande d'acquisition de M. DELAMBILY Raphaël et Mme HULIN Océane d'une partie d'un terrain communal non utilisé cadastré ZL n°0001 (au lieu-dit 12 Bellevue) et bordant sa propriété.
Il est proposé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZL n°0001 d'une superficie d'environ 250 m², un plan, en annexe est présenté. Il est précisé que l'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire).
Il est proposé de fixer un prix de vente de 10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre une partie de la parcelle cadastrée ZL n°0001, selon le plan joint en annexe, à M. DELAMBILY Raphaël et Mme HULIN Océane au prix de 10 € le m² ;
- **INDIQUE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

